



Gestion du portefeuille d'une personne âgée

Par **Lélotte**, le **14/03/2009** à **21:04**

Bonsoir,

Ma grand-mère, très âgée et en mauvaise santé de surcroit, a été placée en maison de retraite il y a deux ans.

Depuis, mon oncle gère son portefeuille sans tenir informer mon papa de ses décisions et des dépenses qu'il effectue.

Il y a quelques mois, il lui a demandé son aval pour prêter de l'argent à l'un de ses fils désireux d'acheter une maison ; mon père n'y voyait aucun problème, à condition que ce dernier signe une reconnaissance de dette et qu'un échéancier de remboursement soit mis en place, le tout envoyé au Trésor Public.

Depuis, aucune nouvelle...

Nous les soupçonnons tous depuis quelques années déjà de jouir des finances de ma grand-mère ; Car avec des revenus très modestes pour mon oncle et son épouse, ils sont propriétaires d'un appartement (logement principal) et d'une maison secondaire dans une station balnéaire huppée.

Leurs enfants, sans carrière professionnelle depuis la fin de leur scolarité, alternent entre missions intérim et chômage depuis des années et arrivent également à être propriétaire de leur habitation.

Je voudrais savoir quelles démarches mon papa doit effectuer et vers qui se tourner pour avoir des réponses concrètes sur la gestion douteuse de mon oncle qui ne répond à aucun de ses courriers.

Par quels moyens légaux savoir s'il est lésé ou pas ?

Je vous remercie sincèrement d'avoir pris la peine de me lire et de toute l'attention que

vous pourrez porter dans vos réponses et vos conseils.

Bien à vous,